



Collectif Technique National Traction

Compte Rendu CGT de l'Audience GM du 09 Février 2011



- ➔ **Déstructuration de l'entreprise imposant des conditions de travail de plus en plus difficiles,**
- ➔ **éloignement du terrain vers la centralisation de la commande coupant les liens humains,**
- ➔ **déroulement de carrière tronqué par cloisonnement des activités,**
- ➔ **non reconnaissance et refus du code prime 9.**

Voici la réalité de l'emploi GM !

Cette audience unitaire (CGT, UNSA, SUD et CFTD) se voulait être la confrontation de la plate-forme commune des revendications des Gestionnaires de Moyens avec la stratégie de la Direction.

1^{er} point : La spécialité GM doit rester transverse

La Direction de la Traction réaffirme que la spécialité GM relève de la filière Traction. Elle nous assure du rôle prépondérant des GM au sein de l'entreprise. L'organisation de la production nécessite une montée en puissance de la gestion des moyens. Toutefois, le constat est le même que celui de la CGT : les branches connaissent et reconnaissent mal ce métier.

Pour la Direction, « une campagne proactive de lobbying » (sic !), entamée sur la Région Parisienne constitue la solution miracle.

A contrario, pour la CGT, c'est bien l'organisation de l'entreprise en branches indépendantes, avec la dédicace du personnel qui est responsable de l'isolement des GM... Donc des dérives tant en termes de formation, de pratique du métier que de déroulement de carrière.

Il faut une responsabilité clairement définie ; la traction ne doit plus se positionner en prestataire de services, mais en garante ! **La Traction doit garder la maîtrise de la spécialité Gestion des Moyens tant au niveau des parcours professionnels qu'au niveau du management (sécurité, formation...).**

La Traction nous informe d'une expérimentation de formation complémentaire destinée aux ATT-TS TC (Techniciens Commerciaux) qui ont été recrutés pour exercer un emploi tenu normalement par un GM. La CGT a tenu à souligner que les emplois de GM doivent être tenus par des GM, qui plus est lors de recrutements externes. Nous apprenons que 6 écoles GM auront lieu en 2011.

2ème point : l'emploi

Nous avons eu une cartographie représentant l'effectif disponible France entière, mais uniquement au niveau des Unités Production Traction. A l'heure actuelle, la Direction de la Traction ne peut quantifier les autres postes de GM (Infra, Matériel, Commercial...). Difficile de savoir exactement où sont les postes de GM.

La Direction s'est engagée à ce que la mise en place de SIRIUS ne supprime aucun effectif GM ! La CGT restera vigilante sur l'emploi des GM. Globalement, Sirius reste un projet néfaste pour le Domaine Traction.

La déshumanisation des UP est source de nombreux dysfonctionnements et de conflits ! Il devient urgent que chaque ADC puisse rencontrer son GM à la prise de service.

3ème point : la pénibilité

L'ensemble des organisations syndicales a demandé la reconnaissance de la pénibilité pour les GM. La Direction des Ressources Humaine s'y oppose. Nous contestons cette décision. **En effet, la pénibilité n'est pas un problème RH (budgétaire) mais bien un problème métier relatif aux conditions de travail des agents !**

4ème point : les déroulements de carrière

Les GM sont présents dans la majorité des domaines et activités de l'entreprise. Ce qui montre bien les débouchés transverses du métier. Les postes, notamment timbrés CGM, doivent être clairement identifiés et respectés.

Les GM doivent avoir des opportunités identiques quelle que soit leur affectation. Hélas, difficile de les saisir au bon moment tant les réorganisations et la séparation par activités bloquent les GM sur leurs postes.

La Direction dit renforcer sa coopération avec les activités en impliquant les conseillers en carrière. Mais concrètement comment cela se traduit-il ?

Nous sommes dans l'attente de statistiques, afin de connaître les temps moyens de passage en niveau et en qualification.

La solution est le décroisement des activités et le retour à l'entreprise intégrée, avec une organisation reposant sur les métiers !

En effet, les postes de qualifications D doivent être couverts par les ADC reclassés conformément au dictionnaire des filières. La Direction de la Traction souhaite maintenir ce type de poste, avec éventuellement la possibilité d'accéder au grade d'AMGM en étant d'origine d'une autre filière.

Pour la CGT, doit être privilégiée la qualification E pour l'accès à la spécialité GM. Toutefois, les postes peuvent être adaptés à la qualification D pour le reclassement de conducteurs.

5ème point : la Rémunération

Pour la Direction qui rappelle que le processus de revalorisation de la prime de travail des GM (code prime 2 vers code prime 72) est arrivé à son terme, c'est déjà beaucoup !

La CGT réaffirme que la spécialité GM est du domaine Traction, en conséquence, il faut attribuer la prime de travail traction : le code prime 9 !

La CGT, avec l'ensemble des organisations syndicales, reste particulièrement amère de l'absence de négociation.

Devant l'enfermement de la Direction, seul un rapport de forces peut permettre aux GM de faire entendre leurs légitimes revendications !



Pour l'heure, sous l'impulsion de la CGT, une DCI concernant l'ensemble des métiers de la Traction a été déposée le 10 février 2011 par les 4 OS représentatives.

**Le 24 mars, encore plus forts,
Je vote CGT !**

